

LA P'TITE FABRIQUE

à Plélan le Grand

La commune de Plélan vous propose de participer à son 3ème budget participatif.



Le principe est simple : la Ville consacre une enveloppe budgétaire de 7 000€ pour réaliser en 2022 le ou les projets imaginés et décidés par vous.

N'hésitez pas : proposez vos idées et participez au vote !

LE CALENDRIER

- **A partir du 12 juillet**
Retrait du dossier de candidature
- **1^{er} sept. au 30 oct. 2021** Dépôt des projets
- **Mi-novembre 2021** Sélection par un comité de suivi composé d'élue(s) et d'habitant(e)s, des projets éligibles.
- **Fin novembre 2021** Publication des projets retenus
- **Décembre 2021** Présentation publique et vote par les Plélanaises et Plélanais
- **Janvier 2022** Annonce des lauréats
- **Février à juin 2022** Démarrage de la réalisation des projets

MODE D'EMPLOI

LES OBJECTIFS :

Proposer des projets qui contribuent à l'évolution de Plélan.

Vous impliquer dans les dépenses d'investissement en vous plaçant en tant qu'acteurs de la décision publique.

Favoriser une implication collective et citoyenne pour améliorer le cadre de vie.

Quels projets ?

Les projets doivent être d'intérêt général et s'inscrire dans les thématiques suivantes : aménagement de l'espace public, nature et environnement, sécurité, solidarité et vivre ensemble, culture, sport, patrimoine, mobilité, économie, tourisme ...

Qui peut déposer un projet ?

Citoyens*, associations, collectifs peuvent déposer un projet.

* de plus de 16 ans

Comment retirer son dossier de candidature ?

Les dossiers sont disponibles à l'accueil ou sur le site internet de la mairie.

Où déposer son projet ?

Directement en mairie, dans la boîte à lettres citoyenne ou par mail à : communication@plelan-le-grand.fr

Du dépôt de projet à la réalisation :

Les dossiers déposés sont analysés par un comité de suivi selon des critères techniques, financiers et juridiques.

Les projets éligibles seront présentés et soumis au vote des habitants lors d'un moment festif.

Le Conseil municipal officialise le résultat du choix citoyen et vote l'inscription du ou des projets retenus au budget .

Les lauréats réalisent leur projet sur l'année 2021.